

# Règlement intérieur – Collège Montalembert – Année scolaire 2020/2021

## PRINCIPES FONDAMENTAUX

### **Je te respecte, tu me respectes, nous nous respectons**

**Respect d'autrui.** L'ensemble du personnel de l'établissement veille à l'épanouissement de tous les élèves du collège. En tant qu'élève, je m'engage à respecter toutes les personnes qui sont là pour m'accompagner durant mes journées au collège : professeurs, responsables, membres du personnel administratif, de surveillance et de service. Je respecte aussi mes camarades. Les bagarres, les insultes et moqueries sont graves et ne sont pas un jeu. Si je suis respectueux envers les autres, alors les autres le seront envers moi.

**Respect de soi-même.** L'institut Montalembert offre à tous les élèves un cadre propice aux apprentissages. En tant qu'élève, je m'engage à tirer profit de ce cadre par une présence assidue et efficace en cours ; j'effectue mon travail personnel sérieusement à la maison.

**Respect des locaux et du matériel.** L'établissement m'offre des conditions de travail optimales pour ma scolarité. Je respecte les lieux et le matériel qui sont mis à ma disposition.

## VIE QUOTIDIENNE

### **Horaires**

L'établissement est ouvert à partir de 7h45. J'arrive un peu en avance, selon mon emploi du temps, je pense à éteindre complètement mon téléphone portable et le range. A la porte d'entrée, je présente mon badge à l'adulte présent.

A 8h15, 10h20, 14h et 16h05, je me mets en rang dans la cour.

Si j'ai cours à 9h10, je rentre à partir de 9h et monte directement en classe à la sonnerie.

Aucun élève ne rentre dans l'établissement entre 8h30 et 9h.

Je ne peux accéder aux salles de classes en dehors des heures de cours, sauf autorisation exceptionnelle d'un professeur ou d'un membre du personnel éducatif.

### **Deux roues**

Si je viens au collège en deux-roues, je le stationne exclusivement dans l'espace-cycles situé face à l'établissement. Je ne suis pas autorisé à le laisser sur le trottoir, ni à rentrer dans l'établissement avec rollers, planche à roulettes, trottinette, etc. L'établissement n'est pas responsable des dégradations ou vols de cycles.

### **Téléphone portable & matériel de communication**

*[Je recopie ce paragraphe sur la première page de correspondance du carnet, je le signe et le fais signer par mes parents]*

Si j'ai un téléphone portable, je m'engage à l'ETEINDRE (ni mode Avion, ni mode Silencieux...) avant de pénétrer dans l'établissement et à ne pas l'utiliser pendant et entre toutes les activités du collège (sauf usages pédagogiques encadrés par un membre de la communauté éducative), conformément à la loi n° 2018-698 du 3 août. Cette mesure s'applique à toutes les activités liées à l'enseignement, même celles qui ont lieu en dehors de l'enceinte du collège et concerne tous les matériels de communications électroniques (tablette ou montre connectée, écouteurs...).

En cas de transgression de cette règle, mon téléphone portable sera confisqué immédiatement, mes parents en seront informés. Je sais que la confiscation sera associée à une punition et, en cas de récidive ou dans les cas les plus graves, des sanctions disciplinaires pourront être prises.

\* 1<sup>ère</sup> confiscation : restitution à l'élève par RVS ou un autre membre de la direction, le jour même ; retenue de 2h mercredi après-midi ou samedi matin suivant le jour de la transgression.

\* Récidive ou cas grave (photo, film, triche...) : restitution aux parents par RVS ou autre membre de la direction (RDV à prendre par les parents dans les plus brefs délais) ; décision d'une sanction après échange avec la famille.

### **Sécurité**

Tant à l'entrée qu'à la sortie, je ne dois pas stationner devant l'établissement pour des raisons de sécurité évidentes rappelées régulièrement par la Préfecture de Police.

Aux abords de l'établissement, je me comporte également de façon respectueuse et j'alerte à l'accueil si je constate un problème ou si je suis inquiet pour la sécurité.

### **Ponctualité**

Je veille à être à l'heure et à entrer dans l'établissement avant la sonnerie. Si je suis en retard, c'est exceptionnel et j'ai une raison valable. Je me présente d'abord en salle de permanence pour faire signer mon carnet de liaison avant d'aller en cours. Je serai sanctionné si je cumule 5 retards et plus. Je fais signer mon billet de retard par mes parents.

Si je manque l'intégralité du cours je rattrape cette heure le jour même ou le lendemain.

### **Assiduité & travail**

L'assistance à tous les cours, devoirs, visites prévues dans l'emploi du temps est obligatoire, y compris les cours dits « optionnels ».

Dans mon cartable, j'ai tout mon matériel de travail. Pour les cours en laboratoire, j'apporte une blouse blanche en coton et j'attache mes cheveux. J'ai la bonne tenue pour les cours d'EPS et de quoi me changer après.

En début d'année, j'ai reçu des manuels scolaires. Je suis responsable de tous mes livres, j'en prends soin, je les couvre et j'écris mon nom à l'intérieur et sur la couverture. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé.

Si je suis subitement ABSENT, mes parents téléphonent le plus tôt possible au standard de l'établissement, précisent le motif de mon absence et éventuellement sa durée. A mon retour, avant la reprise des cours, je présente à la vie scolaire un justificatif écrit de mes parents (billet rose).

Si je dois m'absenter prochainement, mes parents écriront une demande d'autorisation auprès de la direction. Nous évitons de prendre les rendez-vous médicaux pendant les heures de cours.

Je respecte les dates des vacances scolaires. Si je m'absente la veille des vacances ou le jour du retour, non justifiée par un certificat médical, je devrais venir récupérer les cours manqués pendant une 1/2 journée, fixée par l'établissement.

### **Sorties**

Mon carnet de liaison et mon badge sont indispensables pour sortir de l'établissement. Les horaires de ma journée y sont inscrits.

En début d'année, mes parents décident si je suis autorisé ou non à sortir plus tôt en cas d'absence IMPREVUE du professeur chargé du dernier cours (dos du carnet). Si je ne suis pas autorisé, je reste en salle de permanence en attendant la fin des cours habituels.

Si je suis externe, je peux sortir à partir de 11h15. Si je suis demi pensionnaire, le repas est obligatoire, je ne peux pas sortir de façon exceptionnelle, sauf pour un rendez-vous médical sur présentation d'un justificatif.

En cas de modification temporaire d'un cours, celle-ci est notée sur la page en fin de carnet, signée par mon responsable de niveau puis le jour même par mes parents. Si elle est donnée en avance, l'information est d'abord signée par mes parents puis par mon responsable de niveau. Cette autorisation de sortie anticipée est accordée uniquement si l'ensemble du carnet est en règle. Si je n'ai pas de carnet ce jour-là ou s'il n'est pas en règle, je reste en salle de permanence.

### **Badge**

Un badge nominatif m'est remis en début d'année scolaire. Il me permet de passer au self, d'entrer et de sortir de l'établissement. Je l'ai donc toujours en ma possession et j'en prends soin. Si je perds mon badge, je me rends à l'accueil pendant la récréation pour en obtenir un nouveau. Je paye 6€ pour une première perte ou 10€ euros si c'est la deuxième fois ou plus.

### **Récréations et pause méridienne**

A l'heure de la récréation, je descends calmement dans la cour. Je ne peux rester dans la salle de cours, les couloirs ou les toilettes de l'étage. Je m'aère, me détends et je fais preuve à tous moments et avec tous les élèves de RESPECT. La violence physique et verbale n'est pas un jeu. Je vais tout de suite voir un adulte si je rencontre un problème ou si un autre élève est en difficulté.

Lorsque je vais aux toilettes, j'y vais SEUL. Je veille à ce que ce lieu reste propre. Je ne gaspille pas l'eau ou le papier toilette et je n'y reste pas pour discuter ou jouer avec mes camarades. Je préviens immédiatement un adulte si je constate un problème.

Je peux garder mon cartable avec moi pour les petites récréations mais je ne suis pas autorisé à le laisser dans la cour entre 12h10 et 14h, pour des raisons de sécurité. Je dépose donc mes affaires avant 12h25 dans la salle de cours qui est ensuite fermée. J'ai 15 minutes avant le début des cours de l'après-midi pour aller chercher mon sac.

Deux jours par semaine, je peux aller en permanence pour jouer à des jeux de société, dans la limite des capacités de la salle. Je me dois de respecter les règles établies pour ce temps de détente. Les autres jours, cette salle est un lieu de travail et de calme, ouvert de 12h15 à 13h45.

Entre 12h10 et 13h45, je peux jouer dans la cour du collège avec une balle en mousse souple, s'il n'y a pas de flaques d'eau.

**A la fin de chaque récréation, à la sonnerie, je me mets dans le rang de ma classe, j'attends mon professeur puis monte en classe dans le calme et le silence.**

### **Self**

Le self est exclusivement réservé aux élèves inscrits à la cantine. Aucun élève, qu'il soit externe ou demi pensionnaire, n'est autorisé à apporter son repas, sauf pour les élèves bénéficiant d'un PAI.

J'attends sans bousculade dans les espaces dédiés, je présente mon badge élève et respecte la règle des prioritaires (cours à 13h05). Si je n'ai pas mon badge je déjeune après les autres.

Le repas est un temps privilégié de convivialité et de partage, mais également d'éducation. Dans ce lieu aussi, j'adopte un comportement respectueux envers l'ensemble du personnel de service, je veille à sa propreté, je ramasse si j'ai renversé quelque chose, j'évite de gaspiller de la nourriture et je range proprement mon plateau en respectant les règles de tri.

Je peux également déjeuner le mercredi avant 12h30, par exemple si j'ai une activité sportive au collège l'après-midi.

## TENUE ET COMPORTEMENT

Le collège est un lieu de travail et de vie en communauté. C'est mon attitude respectueuse et mon travail assidu qui me mettent en valeur, non pas les objets précieux, l'argent ou les vêtements de marque. Je soigne ma tenue vestimentaire (pas de maquillage marqué, vêtement troué/déchiré, tenue laissant voir les sous-vêtements, jupe ou short court, casquette & autres couvre-chef, piercing, coiffure excentrique...) et mon vocabulaire.

Je ne mâche pas de chewing-gum pendant ma journée au collège et je n'apporte pas de sacs de bonbons.

Pour le respect et la sécurité de tous, je n'apporte pas d'objets non scolaires qui pourraient dégrader ou être dangereux à la fois pour moi, pour mes camarades et pour le personnel de l'établissement : marqueurs indélébiles, stylos « laser », briquet, tabac, boissons alcoolisées, stupéfiants, objets tranchants, ciseaux pointus, produits inflammables, bombes auto-défense...

Les comportements affectueux relèvent de la sphère privée, je ne les montre pas au sein du collège.

## PERMANENCE

En cas d'absence imprévisible d'un professeur entre deux heures de cours, je me rends en permanence. C'est un lieu de travail, le silence y est exigé afin que tout le monde puisse travailler dans de bonnes conditions. Les élèves sont installés un par un par le surveillant et se mettent aussitôt au travail, seul. Les déplacements sont autorisés uniquement après accord de l'adulte. Je range ma chaise et je laisse ma table propre avant de quitter la salle.

Boisson, nourriture, confiseries et jeux y sont interdits.

## INFIRMERIE (détails page 26 du carnet de liaison)

Je me sens malade... je peux être accueilli à l'infirmerie. Si je peux, j'attends l'intercours ou la récréation. Si c'est une URGENCE, le professeur peut m'autoriser à quitter le cours. Je prends mon carnet de liaison et un camarade m'accompagne puis vient prévenir la vie scolaire. Après avoir reçu les soins appropriés, je regagne aussitôt ma classe muni d'un billet de l'infirmière. Je ne peux quitter l'établissement de ma propre initiative.

## SANCTIONS

Les règles établies visent à maintenir un cadre de vie agréable au sein de l'établissement pour tous les élèves et adultes qui y travaillent. Elles servent aussi à nous faire grandir et à nous préparer à notre vie future. Si je ne respecte pas ces règles, je pourrai être sanctionné par

- \* un devoir supplémentaire, \* une croix dans le carnet, \* une heure de retenue,
- \* un travail d'intérêt collectif, \* un rappel à l'ordre, \* un avertissement.

Les punitions et les sanctions ont toutes une visée éducative et me conduisent à adopter un comportement compatible avec les exigences de mon travail personnel et de la vie collective. Elles me permettent de réfléchir aux raisons qui m'ont amené à être sanctionné, me donnent l'occasion de réparer mon erreur et m'évitent de recommencer. Leur efficacité dépend aussi de l'adhésion des parents.

La persistance d'une attitude non respectueuse de l'élève et les manquements graves à la discipline peuvent avoir de lourdes conséquences qui ne sont pas nécessairement progressives, et qui peuvent amener le chef d'établissement à réunir un Conseil d'éducation puis/ou un Conseil de discipline, à l'issue duquel une exclusion temporaire ou définitive peut être prononcée.

## **COURS d'EPS**

### **Tenue**

Je viens en cours d'EPS avec des chaussures de sport lacées et une tenue choisie en fonction de l'activité et la température. Les chaussures de type « sportswear » sont interdites.

Je ne porte pas de bijoux pendant la séance et j'attache mes cheveux longs avec un élastique.

J'ai aussi avec moi mon carnet de liaison et de quoi écrire.

Pour des raisons d'hygiène et de confort collectif, je me change à la fin du cours (haut et bas).

Le port du jogging ou du legging n'est pas autorisé en dehors des heures d'EPS.

Si je suis dispensé par mes parents, je viens quand même en tenue.

### **Sécurité**

Les déplacements sur les installations extérieures (gymnase, stade, piscine, bois) se font à pied ou en car avec le professeur : départ et retour à l'intérieur de Montalembert.

Lors des déplacements, je ne suis pas autorisé à utiliser mon téléphone portable (même dans le car).

### **Évaluation**

Toute absence non justifiée lors d'une évaluation sera pénalisée.

### **Matériel**

J'en prends soin, je l'installe et le range. Si je le dégrade volontairement, la réparation sera demandée à mes parents.

Pour le tennis de table et le badminton, j'apporte ma propre raquette.

### **Dispenses**

Toute dispense annuelle doit être visée par le médecin scolaire.

Les élèves qui invoquent une inaptitude physique doivent en justifier par un certificat médical indiquant le caractère total ou partiel de l'inaptitude. La déclaration d'inaptitude partielle ou de courte durée (inférieure à 3 mois) qui relève de la compétence du médecin ne dispense donc pas les élèves d'assister au cours d'EPS ou de participer à des tâches d'observation ou d'organisation. Le professeur pourra proposer une pratique physique adaptée au handicap de l'élève pour peu que le médecin ait été suffisamment précis dans sa dispense.

Les dispenses exceptionnelles, pour raison de santé, feront l'objet d'une demande écrite du responsable légal de l'élève au professeur le jour du cours d'EPS : l'élève assistera obligatoirement au cours ou ira en permanence si l'enseignant le décide.

Un modèle de certificat médical d'inaptitude est disponible auprès des professeurs d'EPS.

Après une dispense, si une reprise progressive doit être envisagée, je préviens mon enseignant.

Les rendez-vous médicaux ne doivent pas être pris sur les cours d'EPS.

### **Autorisation à la pratique compétitive :**

Montalembert organisant des activités en compétition, une autorisation parentale sera exigée :

Pour les activités pratiquées à l'Association Sportive (AS) avec les professeurs (le mercredi après-midi ou entre 12h15 et 13h15) : tennis de table, volley-ball, gymnastique, basket, cross, natation, golf.

Pour les activités extra-scolaires, nautiques, kayak, VTT...



## Le Centre de Documentation et d'Information

**Le CDI est un lieu de Recherche, de lecture et de découverte.**

Il n'est pas une salle d'étude, un foyer ou une salle d'attente.

**La règle « d'or » du CDI est le SILENCE.**

Dès mon arrivée au CDI, je m'inscris sur l'ordinateur placé à l'entrée.

Si je suis en permanence en raison de l'absence d'un professeur, je peux demander au surveillant l'autorisation de venir au CDI.

Le **planning d'occupation** est affiché sur la porte du CDI et à proximité de la cour du collège (porte proche salle D11). Je consulte le planning avant de m'y rendre.

Le **règlement intérieur** de l'établissement s'applique au CDI.

DROITS	DEVOIRS
<b>PROFITER DU SILENCE ET LE RESPECTER</b>	
Faire des recherches et lire pour le plaisir.	Avant d'entrer, avoir <b>éteint et rangé</b> portable, lecteur mp3...
Emprunter <b>2 ouvrages</b> , au plus, pour une durée de <b>15 jours (hors points rouges)</b> . Une <b>amende</b> de 2€ sera exigée pour tout ouvrage restitué en <b>retard</b> et 20€ seront prélevés sur la scolarité en cas de non restitution ou de détérioration. Emprunter <b>1 DVD</b> le temps d'un week-end	<b>Respecter</b> le matériel : ne pas déchirer ou écrire sur les livres ou les journaux. Ne pas écrire sur les tables ... <b>Ne pas manger</b> , ne pas boire ou mâcher du chewing-gum.
Utiliser les ordinateurs après avoir demandé <b>l'autorisation</b> à l'une des professeurs documentalistes.	Ne pas « jouer » ou « surfer » sur les ordinateurs, ne pas modifier les configurations.
Utiliser <b>internet</b> pour un travail de recherche, après avoir demandé <b>l'accord</b> des documentalistes.	Ne pas faire ses devoirs.
Consulter les <b>derniers numéros</b> des abonnements sur les présentoirs.	Demander <b>l'autorisation</b> aux documentalistes de consulter les anciens numéros de presse archivés.
	<b>Ranger</b> les documents empruntés avant de sortir.
	Jeter les papiers dans les poubelles et replacer les chaises sous les tables.

## **CHARTRE MULTIMEDIA :**

### **\* Des droits et de la reconnaissance des auteurs (textes et images) :**

- je peux copier un court extrait de texte (citation) à condition de le faire suivre du nom de l'auteur et du titre de l'œuvre correspondants,
- je ne peux donc copier, publier ou distribuer un logiciel, une image ou un texte complet trouvé sur le web, qu'avec l'autorisation de son auteur.
- toute utilisation d'une page web ou cédérom, dans ma recherche, donne lieu à l'élaboration d'une référence bibliographique que j'intègre dans une liste bibliographique présentée à la fin de mon travail.

### **\* de la démocratie ou du respect des valeurs humaines :**

- je m'engage à ne pas chercher/charger et diffuser des documents à caractère xénophobe, raciste, violent, extrémiste, pornographique ou liés à une secte.

### **\* de l'utilisation du matériel :**

- j'ai la responsabilité du matériel que j'utilise (écran, disque dur, clavier et souris),
- je ne peux modifier les configurations et procédures d'utilisation, répertoires, signets et fichiers,
- j'utilise internet pour une recherche précise (on ne « surfe » pas à Monta!) ou pour un travail issu d'un projet pédagogique encadré,
- j'utilise les logiciels accessibles prioritairement pour un travail scolaire,
- Je peux imprimer un document Word, Excel, etc. dans les salles informatiques (à l'exception du CDI), s'il est le résultat d'un travail personnel et après accord du professeur responsable.

**Tout non-respect de cette charte  
supprime le droit d'accès au parc informatique de l'établissement.**

**Les professeurs documentalistes**

Il est bon de rappeler que beaucoup de problèmes se règlent par les explications franches et directes, par le dialogue. Tous les professeurs, le personnel, restent disposés à recevoir parents et élèves. En cas de problème, il est nécessaire de rencontrer en premier lieu le professeur principal ou le professeur concerné. Il suffit de prendre rendez-vous. La nécessité de communiquer régulièrement et spontanément doit être notre règle à tous.

Après avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du collège Montalembert, je m'engage à y adhérer et à le faire respecter (parents) / le respecter (élève).

**Signature parents**

(précédé de « lu et approuvé »)

**Signature élève**



Mes parents téléphonent si je suis absent

Je respecte les dates des vacances scolaires

J'arrive à l'heure

### ABSENCES & RETARDS

Je ne prends pas de rendez-vous médicaux pendant les cours

Si j'arrive à vélo, trottinette... je l'attache dans l'espace-cycles à l'extérieur

Je laisse un lieu propre

### AU SELF

Je respecte la règle des prioritaires

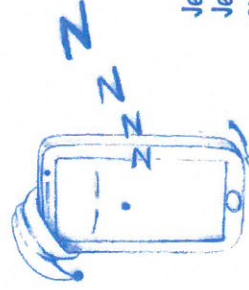
Je trie mon plateau

Je ne gaspille pas la nourriture

Dans la file d'attente, je reste tranquille

Je ne double pas

## LES RÈGLES D'OR INCONTOURNABLES POUR MA VIE À MONTA



J'ai mon matériel  
J'ai ma blouse en laboratoire  
Je prends soin de mes livres

Mon téléphone est **ETEINT** (ni avion, ni silencieux)

Je ne mâche pas de chewing-gum

Je suis honnête  
J'assume les conséquences de mes actes

Je fais mes devoirs  
Je travaille sérieusement en classe

Je soigne ma tenue vestimentaire **ET** mon vocabulaire (Jogging/legging pour l'EPS)

Je présente mon **BADGE** pour entrer et sortir

J'ai toujours mon **CARNET DE LIAISON**

### BADGE & CARNET

**PAS** de carnet  
**PAS** de sortie anticipée

Toutes les pages de mon carnet sont signées par mes parents

Si je perds mon badge, j'en achète un nouveau sans attendre

Je vais dans la cour pour me détendre

Je ne reste pas dans les couloirs, les escaliers, la salle...

### RÉCRÉATION & PERMANENCE

En salle de perm, je travaille en **SILENCE** et j'écoute les consignes du surveillant

Je me mets dans le rang de ma classe à la sonnerie

Je vais seul aux toilettes et je n'y reste pas au chaud

### AU COLLÈGE, JE RESPECTE TOUTES LES PERSONNES TOUTS LES LIEUX TOUT LE MATÉRIEL

### Si j'ai besoin d'AIDE :

- Je **COMMUNIQUE** avec les adultes
- Je préviens si un problème arrive
- Je parle si j'ai des difficultés
- Je vais à l'infirmierie en dehors des heures de cours
- Je prends rendez-vous au Point Ecoute

Se faire, c'est laisser faire...

